

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le
ID : 059-215903881-20230609-MAR130620232-DE

COMMUNE DE MARQUILLIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Séance du 9 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	17	13 + 4 PROC

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de Monsieur Dominique DHENNIN, Maire

Date de la Convocation

1^{er} juin 2023

Date d'Affichage

1^{er} juin 2023

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES RÉSULTATS
2022 SUR LE BUDGET
PRIMITIF 2023**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 13/06/2023

et publication ou notification

du 13/06/2023

Le Maire

Signature et Cachet

Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Madame Marine LEPAGE ayant donné procuration à Madame Elise VANDAMME, Monsieur Loïc TRIDON ayant donné procuration à Monsieur Dominique DHENNIN, Madame Hélène LARADZ ayant donné procuration à Monsieur Charles VITTO, Madame Vanessa LESAFFRE ayant donné procuration à Monsieur Didier DAMIDE.

Secrétaire (s) de séance : Madame Viviane DELEVALLÉE

Le Conseil Municipal réuni en séance ce jour, ayant constaté le résultat de clôture de l'exercice 2022 comme suit :

Excédent de fonctionnement : 261 904,55 €

Excédent d'investissement : 303 622,37 €

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses : 321 549,90 €

Recettes : 73 985,98 €

Décide de reporter les résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 de façon suivante :

Excédent de fonctionnement pour 150 000 € imputé en 002 « résultat de fonctionnement reporté »
Et 261 904,55 € affectés au compte 106 « réserves » (article 1068).

Excédent d'investissement en 001 « solde d'exécution reporté » pour 303 622,37 €.

Restes à réaliser pour les programmes en dépenses :

440 - AMO projet école : 49 892,00 €

442 - clôture cimetière : 1 932,00 €

445 - achat café « Le tropical » + Licence IV : 5 103,69 €

452 - projets futurs : 118 872,77 €

453 - chaudière dortoir : 3 693,44 €

456 - bacs de rangement centre de loisirs : 600,00 €

458 - rénovation monument aux morts : 23 196,00 €

459 - parcours santé : 30 000,00 €

461 - achat terrains leclercq barrois (école) : 40 000,00 €

462 - étude AMO tiers lieu : 27 600,00 €

463 - étude qualité espaces verts : 7 600,00 €

464 - reprise concessions cimetière : 10 560,00 €

466 - faitage toiture église : 2 500,00 €

Restes à réaliser pour les programmes en recettes :

458 - rénovation monument aux morts : 8 000,00 €

459 - parcours santé : 6 000,00 €

Restes à réaliser pour les programmes en recettes :

Programme 386 - rénovation extension mairie : 37 739,52 €

Programme 441 - éclairage public LED : 15 000,00 €

Programme 457 - complément éclairage public : 7 246,46 €

Programme 458 - rénovation monument aux morts : 8 000,00 €

Programme 459 - parcours santé : 6 000,00 €

Vote du BP 2023 par chapitre en fonctionnement :

011 - 17 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

012 - 17 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

014 - 17 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

65 - 17 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

66 - 17 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

022 - 17 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

70 - 17 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

73 - 17 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

74 - 17 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

75 - 17 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

77 - 17 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Investissement, nouveaux programmes :

Dépenses : 17 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Recettes : 17 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2023 :

Proposition : pas d'augmentation : 17 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

La présente délibération annule et remplace celle du 30 mars 2023.